

Procès-verbal de la réunion du conseil syndical du 20 Janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 janvier à 14h30, les membres du Comité Syndical se sont réunis à rocamadour sous la présidence de Dominique Lenfant.

Étaient présents : Mme Dominique Lenfant, M. Didier Baudet, Mme Geneviève Lasfargues, M Jean-Luc Mejecaze, Mme Caroline Mey Fau, M. Philippe Lasvaux, M. Serge Rigal, M. Alfred Terlizzi.

Sans pouvoir délibératif : M Damien Jacques (service du Département) et Mme Perrine Laporte (service de la Région) en visio, Mme Céline Malignon, directrice du syndicat mixte.

Étaient excusés : M. Jean-Baptiste Jallet, Mme Marie Pique et Mr Christophe Proença,

Est élu secrétaire de séance : Mme Mey-Fau Caroline

En exercice : 12

Nombre de délégués titulaires : 7
suppléants : 1

Présents : 8

Votants : 8

Date de la convocation : 5 janvier 2023

Date d'affichage : 5 janvier 2023

Point n°1 : Dispositions administratives

1.1 Validation du procès-verbal de la séance du 27 octobre 2022

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, adopte le procès-verbal de la séance de conseil syndical du 27 octobre 2022.

1.2 Rapports sur l'exercice des délégations à la Présidente

Depuis la dernière réunion du conseil syndical, dans le cadre de ses délégations, la présidente a :

- Confié les travaux de restauration de la clôture en pierre sèche dans le cadre de l'aménagement de la voie nouvelle à l'entreprise ITE Pech de Gourbière pour un montant de 11 025.00 € HT ;
- Confié les travaux de sécurisation des falaises à l'entreprise Gauthier pour un montant de 22 535.50 € HT ;
- Attribué le marché de type accord cadre n°AC2022-01 relatif à la maîtrise d'œuvre des travaux urgents de restauration du parvis du sanctuaire de Rocamadour à l'entreprise Gaëlle Duchêne, Architecte du patrimoine pour un montant de 4 270.50€ HT ;
- Confié à l'entreprise Eurl Pousse les travaux de réalisation en pierre sèche du mur de clôture le long de la RD673 dans le cadre de l'aménagement pour un montant de 27 935.00€ HT ;
- Confié les travaux de protection de la berge de l'Alzou au droit du parking de la vallée à l'entreprise Dinger Environnement, pour un montant de 11 594.00 € HT ;
- Commandé la cabine de sanitaire à lombricomposteur dans le cadre de l'aménagement du parking du Garroustié à l'entreprise Sanisphère pour un montant de 33 590.00€ HT ;
- Commandé la fourniture et pose de compteurs piétons dans le cadre de l'observatoire du site à l'entreprise Ecompteurs pour un montant de 20 220.00€ HT ;
- Confié les travaux de restauration de la mise en lumière de la chapelle de l'Hospitalet dans le cadre du projet de piétonisation de la corniche à l'entreprise 2EFR pour un montant de 19 593.00€ HT ;
- Dû abonder budgétairement l'article 28183-040 amortissement de bureau sur le budget parking 2022 pour un montant de 202.50€ suite à des rectifications d'erreurs sur 2020 par une réduction au chapitre 020 dépenses imprévues de -202.50€.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, prend acte de l'exercice des délégations de la Présidente.

1.3 Modification du RIFSEEP : intégration d'un nouveau poste dans la grille

Le Rifseep a été instauré au syndicat mixte du grand site de Rocamadour suite à une délibération en date du 24 Octobre 2019. L'IFSE et le CIA ne peuvent, en l'état actuel des grilles, pas être attribué à la nouvelle chargée de mission car l'emploi d'attaché territorial ne figurant pas dans la grille

Dans la mesure où la grille des emplois a évolué avec la création du poste de chargé de mission interprétation (catégorie A - attaché territorial), il y a lieu de mettre à jour les grilles indemnitaires qui fixent le maximum possible pour chaque catégorie d'emploi, en complétant avec ce poste, soit les articles 1 (les bénéficiaires), 4 (IFSE les groupes de fonctions et montants maximum annuels) et 9 (plafond annuel du CIA).

ARTICLE 1 : LES BENEFICIAIRES

Le présent régime indemnitaire est attribué aux agents titulaires et stagiaires exerçant les fonctions du cadre d'emplois concerné qu'aux contractuels de droit public. Sont exclus les emplois saisonniers et de remplacement. Les cadres d'emplois concernés par le RIFSEEP sont les suivants :

- Attachés principaux, Ingénieurs territoriaux, *attachés territoriaux*,
- rédacteurs territoriaux, adjoints administratifs territoriaux, adjoints techniques.

ARTICLE 4 : IFSE LES GROUPES DE FONCTIONS ET LES MONTANTS MAXIMUM ANNUELS

Ils sont fixés comme suit :

Cadre d'emplois	Groupe	Emploi	IFSE Plafond annuel réglementaire en euros	IFSE Plafond annuel fixé pour le syndicat en euros	CRITERES
Attachés principaux territoriaux CAT A	Groupe 1	Directrice	36 210	3000	Responsabilités, gestion budgétaire et administrative de la structure Coordination d'une équipe, suivi des missions Conseil aux élus
Ingénieur territorial Et Attaché territorial CAT A	groupe 2	Hors classe Chef de projet	32 130	3000	Expérience, qualifications, gestion, coordination et suivi de l'opération et des marches de travaux
	groupe 3	Chef de projet Chargé de mission	25 500	2000	
Adjoints administratifs territoriaux Agent de maîtrise CAT C	Groupe 1	Assistante administrative et assistante comptable Responsable d'exploitation	11 340	2000 2000	Connaissances, expériences, qualifications Encadrement, habilitations
Adjoints techniques Catégorie C	Groupe 2	Agent d'exploitation	10 800	1800	Autonomie, polyvalence

ARTICLE 9 : PLAFONDS ANNUELS DU CIA

Les plafonds annuels du complément indemnitaire sont fixés comme suit :

Cadre d'emplois	Groupe	Emploi (à titre indicatif)	Montant maximal individuel annuel CIA en euros	Montant maximal pour le SMGSR annuel CIA en euros	Critères
Attachés Territoriaux Cat A	Groupe 1	Direction	8 820	2 500	Expérience, compétences, réussites des missions, investissement
Ingénieur territorial Et attaché territorial	Groupe 1	chef de projet Hors classe	5 670	2 500	Ancienneté, autonomie, polyvalence, connaissances techniques
CAT A	Groupe 2	Chef de projet Chargé de mission	4 500	2 000	Travailler en équipe
Adjoints administratifs territoriaux	Groupe 1	Principal 1er Classe	1 260	1 260	
Adjoints techniques	Groupe 2	Agent d'exécution	1 200	1 200	

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical décide :

- De modifier les 3 articles pour inclure ce grade dans la grille indemnitaire comme présenté ci-dessus,
- De laisser à la présidente le soin d'attribuer les primes dans le cadre de la grille précitée,
- D'inscrire les crédits correspondants au budget principal,
- D'effectuer la régulation pour 2022.

1.4 Avenant de régularisation de marché

Le marché de fourniture, pose et maintenance du système de contrôle d'accès et d'information dynamique pour la gestion des 5 parkings d'entrée de site a été notifié le 12/03/2019 pour un montant de 473 299.67€ HT. Il a fait l'objet d'un premier avenant (marché passé à 513 499.58€ HT) pour associer la vidéosurveillance aux travaux, puis d'un avenant n°2 pour intégrer les travaux provisoires de déplacement de caisse en interaction avec les aménagements des parkings. Le marché était alors passé à 528 929.10€ HT.

Les délais d'exécution du marché étaient de 4 mois pour l'installation (tranche ferme) et 3 mois (tranche conditionnelle).

La mise en œuvre du système n'a pu aboutir dans les délais du marché pour des raisons extérieures au titulaire du marché (accès internet inadaptés durant la saison 2019, instabilité du réseau électrique et travaux d'aménagement des parkings durant les saisons 2020 et 2021...).

Il n'a pas été possible par conséquent, de réceptionner toutes les fonctionnalités du système avant la fin de la saison 2021, et même 2022 pour la lecture de plaque minéralogique sur tous les parkings.

Afin de pouvoir lever les retenues de garantie et solder le marché, le conseil est invité à statuer concernant les pénalités de retard et le projet d'avenant annexé au présent rapport qui concerne la modification du délai de réalisation.

Du fait de ces nombreux aléas extérieurs au titulaire du marché, **Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents :**

- **Approuve** l'avenant n°3 au marché 2019-01,
- **Décide** de ne pas appliquer les pénalités dans le cadre des décomptes généraux définitifs,
- **Approuve** la clôture de ce marché en renonçant aux pénalités de retard.

1.5 Protocole transactionnel concernant le marché de travaux de la voie nouvelle d'accès au château

Les travaux attribués en Mai 2020 à l'entreprise Marcouly pour un montant de 685 780.80 € HT sont terminés depuis le mois de novembre 2020. Le syndicat mixte a assuré la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre en régie des travaux. La réception des travaux a été prononcée quelques jours au-delà du délai contractuel (13 novembre au lieu du 7 novembre) mais la route a bien été mise en service dès Mi-octobre donc dans les délais contractuels. Les pénalités n'ont pas été appliquées dans le cadre du décompte général définitif.

La trésorerie souhaite, pour lever les retenues de garantie et solder le marché, que le conseil statue concernant les pénalités de retard.

Il y a lieu d'aborder un deuxième point administratif concernant ce marché de travaux dont le montant s'élève à 716 850.70 € HT suite à l'avenant n°1 validé en juillet 2020.

A l'issue de l'exécution du marché de travaux, l'entreprise a formulé une demande pour une rémunération complémentaire liée à la prise en compte des surcoûts engendrés par la crise sanitaire, notamment par la mise en place de mesures de prévention liées aux travaux sous contraintes de la covid 19.

Cette demande s'élève à 57€ de surcoût par jour, par homme, soit 20 805 € HT à l'échelle du chantier. Le nombre de personnes présentes sur le chantier correspond aux constatations faites par le syndicat mixte. L'analyse du surcoût faite par le syndicat mixte corrobore la proposition de l'entreprise.

Les travaux ayant coûté 679 078.55€ HT sur les 716 850.70€ HT prévus au marché, la rémunération complémentaire liée à la crise sanitaire n'entraînerait pas de dépassement total du marché.

Il est donc proposé de prendre en compte cette réclamation. La proposition de protocole transactionnel est présentée en annexe du présent rapport. Cette rémunération complémentaire aurait fait l'objet d'un avenant si les travaux avaient été en cours d'exécution.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical :

- **Approuve** la clôture du marché de travaux de la voie nouvelle en renonçant aux pénalités de retard ;
- **Valide** le protocole transactionnel tel qu'annexé au présent rapport et Autorise la présidente à payer le montant indiqué.

1.6 Projet de règlement intérieur du personnel

A ce jour, le syndicat mixte ne dispose pas de règlement intérieur relatif au personnel, ce qui fait défaut dans certaines situations. Chaque collectivité peut adapter son règlement intérieur pour son personnel à sa situation et solliciter l'avis du comité de gestion avant son adoption définitive par délibération de l'assemblée délibérante.

La directrice, la responsable administrative et le responsable d'exploitation des parkings préparent et ont commencé à mettre à jour le règlement adapté aux spécificités du syndicat mixte. Le projet pourrait être présenté dans le cadre d'une prochaine réunion.

Le conseil syndical prend acte de cet axe de travail.

1.7 Convention d'utilisation de la cuve à gazole communale

La station-service de Rocamadour ferme ses portes très prochainement et son exploitation ne sera pas reprise. Il n'y aura plus ce commerce sur la commune. Il est nécessaire de revoir la manière de s'approvisionner pour les véhicules de service du syndicat mixte. Deux options sont à l'étude :

- S'approvisionner auprès de la station-service la plus proche (Alvignac),
- Ou bien s'approvisionner auprès de la commune si elle achète une cuve à gazole. Cette option peut être envisagée en étant encadrée par une convention qui précise les modalités de remboursement du carburant à la commune.

Le conseil syndical souhaite que les services s'organisent avec une des stations-service à proximité et qu'une convention soit toutefois établie avec la commune par précaution de manière à ce que les agents du syndicat mixte puissent en cas d'urgence un jour de fermeture de la station, s'approvisionner avec la cuve communale.

Point n°2 : Suivi du programme

2.1 Amélioration des infrastructures d'accueil et gestion des flux

o Rapport 2022 d'exploitation des parkings

Plus de 155 000 véhicules ont été accueillis sur nos parkings durant 2022, soit 14% de plus qu'en 2021. Par rapport à 2021, on constate que l'essentiel de ce volume supplémentaire de véhicules a été accueilli :

- sur le parking du château (+ 13 000 véhicules) dont la fréquentation s'est conforté en haute saison (+ 2 600 véhicules - peut être grâce aux ajustements de signalisation routière saisonnière), mais aussi sur les ailes de saison où la fréquentation a été belle (pas d'impact du covid par rapport à 2021),
- et sur le parking de la vallée (+ 8 000 véhicules) qui en 2021 avait été pénalisé par les travaux (ouverture en Mai) ainsi qu'une inondation mi-juillet.

Les parkings ont permis de dégager 619 000€ hors taxe de recettes nettes pour le syndicat mixte, soit un excédent d'exploitation de 33 000€ pour l'année, soit 5% de plus que le prévisionnel.

Des éléments complémentaires d'analyse sont présentés en séance.

Zoom sur le fonctionnement

- 👉 La fréquentation du site et donc des parkings a été bonne malgré les fortes chaleurs
- 👉 La mise en service de la lecture de plaques sur tous les parkings permet bien de fluidifier les entrées et sorties comme nous le cherchions,
- 👉 Il n'y a pas eu d'orage qui affecte nos installations, les appareils électroniques des parkings clés sont protégés désormais de parafoudres
- 👉 Une équipe dont l'organisation nouvelle testée a été positive (moins fatiguée) et qui a su mettre en œuvre des ajustements pour un meilleur service rendu au public
- 👉 Les faibles capacités des lignes internet ont encore occasionné des dysfonctionnements,
- 👉 Les pass ne sont pas toujours utilisés comme il se doit, ce qui peut générer des bugs

Le passage à la fibre est en cours (avec un contrat pour une ligne sécurisée pour le parking P1 dans la mesure où il y a le serveur central).

La communication auprès des porteurs de pass (à l'année ou saisonnier) va être reprise.

Zoom sur les pass

2021	2022
- Abonnements annuels gratuits (Habitants, Commerçants, Acteurs) : 602	- Abonnements annuels gratuits (commerçants acteurs, sanctuaire...) : 714
- Pass spéciaux (Solveroc, Festival de Rocamadour) : 2	- Pass spéciaux : 7
- Abonnements saisonniers : 159	- Abonnements saisonniers : plus de 450
- Pass hebdomadaire : 462	- Pass hebdomadaire : 917
- Pass journalier : 290	- Pass journalier : 487
- Pass annuel : 95	- Pass annuel : 143

- 👉 Une hausse notable du nombre de pass vendus (+87%)
Un concept qui commence à être adopté y compris par les locaux.

Zoom sur le stationnement de nuit

Environ 350 véhicules longs à l'échelle de l'année ont stationné de nuit sur 1 des 3 parkings du plateau qui les accueille

- 👉 Les parkings du site représentent une offre d'accueil complémentaire aux campings de la commune qui sont tous équipés d'aire de services pour les camping-cars.

872,50 € de taxe de séjour a été collectée et reversée à l'OTVD

Zoom sur les services

- Plus de 100 000 passages aux sanitaires soit + 27% /2021
- 2 expositions présentées à Lafajadou

👉 Bons retours sur la propreté et la qualité des services compris

👉 Encore des réclamations car il reste 2 points de sanitaires publics payants sur le site

Politique tarifaire et période d'exploitation 2023

Période d'exploitation

Les vacances scolaires de Pâques démarrent cette année le samedi 8 Avril. Celles de la Toussaint se terminent le dimanche 4 Novembre.

Durant cette période, est prévu un évènement pour lequel la capacité d'accueil de nos parkings (environ 1200 places) n'est pas suffisante : les Montgolfiades le week-end du 23 et 24 Septembre 2022. Il est proposé que les 5 parkings soient gratuits pour ces 2 journées.

Deux autres évènements vont ponctuer la saison 2023 : le départ de la Transhumance Rocamadour-Luzech le mardi 11 avril depuis le pré de pâques qui jouxte le parking de la vallée, et la fête des fromages qui se déroule près du stade à l'Hospitalet le dimanche 28 Mai. Les parkings de la vallée (pour la transhumance) et de l'Hospitalet (pour la fête des fromages) pourraient être gratuits exceptionnellement comme cela avait été acté en 2022.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical :

- Instaure les parkings payants du samedi 8 Avril au samedi 3 Novembre 2023 inclus,
- Instaure la gratuité sur le P1 pour le 5 juin, sur le P5 pour le 12 Avril, et sur tous les parkings le samedi 23 et dimanche 24 septembre.

Politique tarifaire 2023 et retours sur la qualité de l'accueil 2022

Les retours sur la politique tarifaire 2022 sont les suivants pour les voitures ou motos :

- un accueil positif pour le pass annuel à 10€, mais un produit peu vendu qu'il faut valoriser davantage en communiquant,
- un accueil positif pour le montant à la semaine à 6€ mais une incompréhension puisque c'est le même tarif que le pour la journée,
- des demandes de tarifs intermédiaires, pour 2h ou à la demi-journée,
- un tarif journalier de 6€ jugé élevé en mi saison,
- un accueil positif du tarif groupe possible en mi saison à 3€ le véhicule.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical statue sur la politique tarifaire 2023 suivante pour les parkings :

Tarif voiture et motos/demi-journée	Non - pour inciter les visiteurs à profiter de leur visite
Tarif voiture et motos / journée	7€ qui offre la possibilité de revenir durant toute une semaine
Pass annuel	forfait annuel 10€ proposé à tous les visiteurs qui le souhaitent (voitures et motos) Pas de pass saison pour les camping-cars ni pour les bus
Tarif véhicules longs	8€ les 12h 16€ les 24h
Tarif groupe	3€ la journée par véhicule léger en dehors des mois de juillet et Aout pour les groupes de plus de 20 véhicules ayant organisé leur venue à l'avance avec le syndicat
Gratuité	De 18h à minuit - Pour tous les véhicules Gratuité pour les habitants de Rocamadour, le personnel des entreprises du site et les fournisseurs de la Solveroc Parking « puits des anglais », dédié aux habitants et personnes travaillant dans la cité - gratuit
Pour tous les véhicules	20 premières minutes gratuites afin de garantir qu'ils trouvent une place

2.2 Interprétation du site

Dans le cadre du schéma d'interprétation, les actions lancées récemment (3 circuits sur l'application Lot et Dordogne, capsules sonores associées aux haltes d'interprétation, ...) visent à mettre en avant les valeurs patrimoniales et paysagères spécifiques du site et à révéler les liens sensibles que les habitants tissent avec leur territoire. Les nombreuses sources bibliographiques permettent de définir les dimensions matérielles du site, mais il manque des éléments concernant la dimension immatérielle et la relation aux lieux.

Pour amorcer la définition d'une identité et culture commune du grand site, appelée aussi l'esprit des lieux dans le vocable des grands sites de France, une journée de concertation est organisée. La 1ère édition des Rencontres du Grand Site, se tiendra le mardi 24 janvier prochain.

Une cinquantaine de personnes sera réunie pour réagir sur les regards croisés d'experts. Qu'est ce qui fait la force du site ? Quelles valeurs paysagères, environnementales et patrimoniales fondent le caractère exceptionnel du site de Rocamadour et ses vallées ? La table ronde permettra de synthétiser ce qui n'a jusqu'à présent jamais été posé (ni dans l'arrêté de classement du site de 1986, ni dans le schéma directeur).

Puis quatre ateliers en groupes seront menés pour que chacun exprime son rapport individuel aux lieux site et son expérience personnelle, et ensemble identifier ce qui constitue le dénominateur commun.

La multitude des mesures de protections (site classé, site inscrit des vallées de l'Ouyse et de l'Alzou,) et les nombreuses politiques engagées de gestion (Natura 2000, ENS, projet grand site, AFP...) sur le territoire de Rocamadour et des vallées témoignent de la force des enjeux. Cela peut expliquer pourquoi gestionnaires, habitants, acteurs socio-économiques, exploitants agricoles, professionnels de l'accueil, associations et élus des 5 communes concernées¹ sont enthousiastes à l'idée d'échanger sur la trajectoire collective et sur la transmission de ce patrimoine matériel et immatériel exceptionnel.

Le conseil syndical prend acte de cet axe de travail.

Point n°3 : Dispositions budgétaires

3.1 Décisions modificatives n°3 au budget principal 2022

La décision modificative proposée ne concerne que **la section Fonctionnement – Dépenses**.

Pour plus de sincérité, le remboursement du temps de travail des agents communaux doit désormais se faire au chapitre 12 (article 6215 – personnel affecté par la collectivité de rattachement) plutôt qu'au chapitre 011 (article 62878 – remboursement de frais). Il y a lieu de procéder à une régularisation avant la fin de l'exercice budgétaire.

Les écritures sont reprises dans le tableau sur la page suivante.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical

- Approuve la DM3 au budget principal telle que présentée.

¹ Rocamadour, Gramat, Calès, Lacave, Couzou

FONCTIONNEMENT - Dépenses				
	Libellé	Budget DM2 incluse	DM3	Budget total 2022
CHAPITRE 022 : IMPREVUS		6 000,00	0,00	6 000,00
22	Imprevus* (budgété mais non réalisé)	6 000,00	0,00	6 000,00
CHAPITRE 011 : ACHATS ET VARIATION DES STOCKS		79 248,21	-24 800,86	54 447,35
60611	Eau et assainissement	1 050,00	0,00	1 050,00
60612	énergie et électricité	750,00	0,00	750,00
60631	fournitures d'entretien	50,00	0,00	50,00
60632	fournitures de petit équipement	5 500,00	0,00	5 500,00
60633	fournitures de voirie	2 811,33	0,00	2 811,33
60636	vetements de travail	100,00	0,00	100,00
6064	fournitures administratives	300,00	0,00	300,00
611	Contrats de prestations de services	864,00	0,00	864,00
6135	Locations mobilières	200,00	0,00	200,00
61521	Entretien de terrains	2 000,00	0,00	2 000,00
615221	Entretien de batiments publics	500,00	0,00	500,00
615228	Entretien autres bâtiments	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien de voirie	600,00	0,00	600,00
615232	entretien réseaux	1 876,00	0,00	1 876,00
61558	Entretien et réparation sur biens mobiliers	780,00	0,00	780,00
6156	Maintenance	5 154,00	0,00	5 154,00
6161	Assurance multirisques	4 398,20	0,00	4 398,20
6168	Autres assurances	2 955,82	0,00	2 955,82
6184	Versement à des organismes de formation	100,00	0,00	100,00
6188	autres frais divers	12,00	0,00	12,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		0,00	0,00
6225	Indemnités au comptable et régisseurs	0,00	0,00	0,00
6226	honoraires	9 944,00	-1 516,00	8 428,00
6227	Frais d'actes et de contentieux: acquisitions foncières, avocats...	3 000,00	0,00	3 000,00
623	Publicité, publications, relations publiques		0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	688,00	0,00	688,00
6232	Fête et cérémonie	400,00	0,00	400,00
6233	Foires et expositions	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00
6238	Frais divers de publicité	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements, missions et réceptions		0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00
6256	Missions: personnel	1 800,00	0,00	1 800,00
6257	Receptions	1 200,00	0,00	1 200,00
6261	Frais postaux	300,00	0,00	300,00
6262	Téléphone	1 000,00	0,00	1 000,00
627	services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00
628	Divers			
6281	Concours divers: cotisations RGSF et ICOMOS	4 455,00	0,00	4 455,00
6283	Frais nettoyage locaux	3 000,00	0,00	3 000,00
62878	Remboursement de frais	23 284,86	-23 284,86	0,00
6288	autres services	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	175,00		175,00
CHAPITRE 023: VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00
023	Versement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL		122 400,00	24 800,86	147 200,86
6215		0,00	37 500,86	37 500,86
6332	cotisations au FNAL	110,00		110,00
6336	cotisation CNG CG de la FPT	730,00		730,00
6338	autres impôts et taxes	1 150,00		1 150,00
6413	rémunération personnel non titulaire	0,00		0,00
64131	rémunération personnel	120 410,00	-12 700,00	107 710,00
64138	non titulaires autres indemnités	0,00		0,00
6451	URSAFF	0,00		0,00
6453	cotisations caisses de retraite	0,00		0,00
6454	cotisation assedic	0,00		0,00
6475	medecine du travail	0,00		0,00
CHAPITRE 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		2 500,00	0,00	2 500,00
6532	Frais de mission élus	0,00	0,00	0,00
6574	loyers subvention aux associations et personnes privées	0,00	0,00	0,00
65548	autres contributions	2 500,00	0,00	5 000,00
65888	autres	0,00	0,00	2,00
CHAPITRE 66: CHARGES FINANCIERES		0,00	0,00	0,00
66111	Intérêts des emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
CHAPITRE 67: AUTRES CHARGES		200,00	0,00	200,00
67441	subvention exceptionnelle	0,00	0,00	0,00
6718	charges exceptionnelles	200,00	0,00	200,00
CHAPITRE 042: OPERATION D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS 041/042		255 098,30	0,00	255 098,30
6 811	dotation amortissement études travaux escalier...	255 098,30	0,00	255 098,30
TOTAL		465 446,51	0,00	465 446,51

3.2 Décisions modificatives n°3 au budget parkings 2022

La décision modificative proposée ne concerne que la section Fonctionnement.

Tout comme pour le budget principal, le remboursement des frais à la commune doit être imputé au chapitre 12 (charges de personnel) article 6215 (personnel affecté par la collectivité de rattachement) et non au chapitre 11 - article 62878 (remboursement de frais). De plus, pour faire suite à la demande de la trésorerie, il y a lieu de rembourser les frais de l'année en cours et non de la précédente. Ceci induit pour l'exercice 2022 de rembourser les heures 2021 et 2022 (soit 37 500€).

De même, il est nécessaire d'abonder l'article 66112 (intérêts courus non échus) pour un montant de 27 395.63€.

Pour assurer ces dépenses supplémentaires, il est proposé de prélever sur plusieurs articles du chapitre 011, principalement 44 540.33 € sur l'article 6287 (remboursement de frais).

Pour équilibrer le budget, il est nécessaire d'abonder les recettes de fonctionnement de 9 667.50€ (article 706 prestations de services), ceci est envisageable dans la mesure où les recettes des parkings sont supérieures au prévisionnel.

Les écritures sont reprises dans les deux tableaux suivants.

FONCTIONNEMENT 2022 : Recettes					
	Libellé	BP 2022	DM2	DM4	Budget total
CHAPITRE 64		0,00	0,00	505,93	505,93
6419	remboursement sur rémunér. personnel	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	remb. Sur charges sociales	0,00	0,00	100,00	100,00
64198	Autres remboursements	0,00	0,00	405,93	405,93
CHAPITRE 70 Ventes de prestations		577 500,00	0,00	8 288,50	
706	prestations de services	577 500,00	0,00	8 288,50	585 788,50
7087	Remboursement de frais	0,00	0,00	0,00	0,00
CHAPITRE 75 Autres produits gestion courante		0,00	0,00	873,07	873,07
753	Perception taxe de séjour	0,00	0,00	873,07	873,07
7588	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
CHAPITRE 77		0,00	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits exception op gestion	0,00	0,00	0,00	0,00
774	Subvention exceptionnelle venant du budget principal	0,00	0,00	0,00	0,00
775	produits de cession immo.fin	0,00	0,00	0,00	0,00
CHAPITRE 042 : OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS		1 861,00	0,00	0,00	1 861,00
722	production immobilisées (mobilier parking)	0,00	0,00	0,00	0,00
777042	Amortissements subv.	1 861,00	0,00	0,00	1 861,00
CHAPITRE 002 : EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE		214 777,49	0,00	0,00	214 777,49
002	Affectation du résultat année N-1	214 777,49	0,00	0,00	214 777,49
	TOTAL	794 138,49	0,00	9 667,50	803 805,99

PARKINGS - FONCTIONNEMENT 2022- Dépenses					
	Libellé	BP 2022	DM2	DM4	Budget total
CHAPITRE 002		0,00	0,00	0,00	0,00
	2 report du déficit de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
CHAPITRE 022 : IMPREVUS		5 000,00	-5 000,00	0,00	0,00
022	Imprevus	5 000,00	-5 000,00	0,00	0,00
CHAPITRE 011 : ACHATS ET VARIATION DES STOCKS		230 758,74	5 316,70	-51 590,44	184 485,00
6061	fournitures non stockables (eau, électricité...)	13 000,00	1 769,70	0,00	14 769,70
6063	fournitures d'entretien et petit équipement	11 650,00	0,00	-1 678,11	9 971,89
6064	fournitures administratives	1 320,00	0,00	0,00	1 320,00
6066	Carburant	2 800,00	0,00	0,00	2 800,00
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
611	Contrats prestations de services	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00
6132	location immobilières	52 000,00	1 458,00	0,00	53 458,00
6135	Locations mobilières	1 200,00	0,00	0,00	1 200,00
61523	Entretien et réparations sur biens immobiliers réseaux	110,00	0,00	0,00	110,00
61528		3 500,00	0,00	0,00	3 500,00
61551	Matériel roulant	200,00	0,00	0,00	200,00
61558	Entretien et réparations sur biens mobiliers	2 000,00	0,00	-2 000,00	0,00
6156	maintenance	23 000,00	0,00	0,00	23 000,00
6168	Autres assurances	6 770,00	1 550,00	-1 000,00	7 320,00
618	Versement à des organismes de formation	400,00	0,00	0,00	400,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		0,00	0,00	0,00
6225	Indemnités au comptable et régisseurs	0,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires: conseil juridique, huissiers, géomètres...	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux: acquisitions foncières, avocats...	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Publicité, publications, relations publiques				
6233	Foires et expositions	600,00	0,00	0,00	600,00
6236	Catalogues et imprimés	3 600,00	0,00	-2 372,00	1 228,00
6238	Frais divers de publicité	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements, missions et réceptions				
6251	Voyages et déplacements	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
6256	Missions: personnel	700,00	0,00	0,00	700,00
6257	Receptions	500,00	0,00	0,00	500,00
6248	Transport de biens divers	7 300,00	0,00	0,00	7 300,00
6261	Frais postaux	160,00	0,00	0,00	160,00
6262	Téléphone	10 700,00	0,00	0,00	10 700,00
627	services bancaires et assimilés	9 248,74	0,00	0,00	9 248,74
6287	Remboursement de frais	65 000,00	539,00	-44 540,33	20 998,67
6288	autres	0,00	0,00	0,00	0,00
CHAPITRE 063 : impôts taxes et versements assimilés		3 100,00	-2 400,00	0,00	700,00
63513	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00
637	autres impôts, taxes (versement taxe séjour à cauvaldor+taxe symictom)	3 100,00	-2 400,00	0,00	700,00
6358	autres droits	0,00	0,00	0,00	0,00
CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL		148 503,00	0,00	33 694,81	182 197,81
6215		0,00	0,00	48 540,33	48 540,33
6218	autre personnel extérieur	16 973,00	0,00	5 154,48	22 127,48
6332	cotisations au FNAL	100,00	0,00	0,00	100,00
6336	cotisation CNG CG de la FPT	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
6338	autres impôts et taxes	300,00	0,00	0,00	300,00
6411	rémunération personnel non titulaire	86 700,00	0,00	-20 000,00	66 700,00
6412	Congès payés	0,00	0,00	0,00	0,00
6414	Indemnités et avantages divers	4 800,00	0,00	0,00	4 800,00
64148	ifsse	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
6415	Supplément familial	30,00	0,00	0,00	30,00
6451	URSAFF	29 000,00	0,00	0,00	29 000,00
6453	cotisations caisses de retraite	3 870,00	0,00	0,00	3 870,00
6454	cotisation assedic	3 730,00	0,00	0,00	3 730,00
6475	medecine du travail	0,00	0,00	0,00	0,00
CHAPITRE 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		0,50	1,00	0,00	1,50
658	autres charges diverses	0,50	1,00	0,00	1,50
CHAPITRE 66: CHARGES FINANCIERES		68 936,00	0,00	27 395,63	96 331,63
66111	Intérêts des emprunts et dettes réglés à échéance	70 160,44	0,00	0,00	70 160,44
66112	Intérêts courus non échus	-1 224,44	0,00	27 395,63	26 171,19
CHAPITRE 67: AUTRES CHARGES		0,00	221,30	167,50	221,30
672	reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00
673	titre annulé (exercice antérieur)	0,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exception	0,00	221,30	167,50	388,80
CHAPITRE 69 : AUTRES CHARGES		0,00	0,00	0,00	0,00
695	impôts sur les bénéfices	0,00	0,00	0,00	0,00
CHAPITRE 23 : VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		201 363,48	0,00	0,00	201 363,48
023	versement à la section d'investissement	201 363,48	0,00	0,00	201 363,48
CHAPITRE 042: OPERATION D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS 041/042		136 476,77	1 861,00	0,00	138 337,77
675	valeurs actifs cédés	0,00	0,00	0,00	0,00
6 811	dotation amortissement	136 476,77	1 861,00	0,00	138 337,77
TOTAL		794 138,49	0,00	9 667,50	803 805,99

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical, approuve la DM4 au Budget annexe des parkings telle que présentée.

La secrétaire

La présidente

Mme Caroline Mey-Fau

Mme Dominique Lenfant

